Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 622/2003 DE LA COMMISSION

du 4 avril 2003

fixant des mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 89 du 5.4.2003, p. 9)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 820/2008 de la Commission du 8 août 2008	L 221	8	19.8.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R0622:20070821:FR:PDF